



Procès verbal du Conseil Municipal
~ Saint Laurent Sur Oust ~
Mardi 15 octobre 2024- Heure 19h00
Convocation du 04 septembre 2024
Salle du conseil

Absents : - M LE GOFF Tony
- M MICHEL Rémi

Présents : - MME ASFEZ Peggy
- M. BERTHET Michel
- MME PERRET Morgane
- M. DANY Stéphane
- MME BRULE Corinne
- M. DESFONTAINE Gilles
- M GUILLEMOT Thomas

Début du Conseil Municipal 19h00

1) Pilonnage des livres de la médiathèque :

Michel BERTHET, maire, informe le conseil que certains livres et documents de la médiathèque doivent, en raison de leur état ou de leur ancienneté, être retirés des collections. Pour ce faire il faut qu'une délibération soit prise suivie d'un Procès-verbal notifiant tous les livres enlevés ainsi que la raison de leur enlèvement doit y être notifiée.

Les livres qui seront retirés listés sur une liste que monsieur le Maire fait passer au conseil.

Concernant la médiathèque, il précise que toutes les 3 semaines, la classe de Cécile vient afin d'emprunter des livres, et Christine Henry intervient alors afin de leur raconter une histoire, ce qui est très apprécié des enfants.

Enfin, il ajoute qu'il y a actuellement 62 adhérents à St Laurent pour 3 bénévoles, 70 à St Congard pour 12 bénévoles dont une salariée.

Après avoir vu la liste le conseil approuve cette liste et le pilonnage de ces livres.

2) Subvention voyage scolaire élèves 3ème :

Le maire informe les élus que la mairie a reçu un courrier d'un élève résidant à Saint Laurent et scolarisé à St Julien concernant un voyage scolaire organisé en 2025, il demandait une aide financière pour ce voyage car le coût à charge pour ses parents est trop conséquent. Marie s'est renseignée auprès de notre Conseiller aux décideurs locaux, il n'est pas possible de subventionner des particuliers, uniquement le collège directement auquel cas notre subvention ne sera pas déduite du montant demandé aux parents d'élèves de Saint Laurent mais pour tous les élèves de ce niveau peu importe leur provenance. Il interroge les élus sur la décision concernant cette subvention. Les élus décrètent

que comme il est impossible de reverser la subvention uniquement pour les élèves résidents de St Laurent sur Oust ils préfèrent ne pas donner suite.

3) Adoption nouveaux statuts convention SIGSP

Monsieur le maire indique que la Préfecture a proposé de nouveaux statuts concernant le SIGSP. Chaque conseil municipal des six communes membres du S.I.G.S.P. dispose d'un délai de 3 mois suivant la date de délibération du comité syndical pour approuver les nouveaux statuts à la majorité qualifiée des conseils municipaux : 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

Il explique que les modifications des statuts portent sur le mode de répartition des coûts imputés à chaque commune membre, à savoir au prorata du nombre d'élèves de la commune inscrit dans l'établissement au 1^{er} janvier de l'année N, ainsi que l'ajout à l'article 5 du point suivant : Concernant la participation à l'investissement, les communes n'ayant plus d'enfants scolarisés à l'école Paul Gauguin devront participer à l'investissement connu à hauteur de la moyenne des participations des trois dernières années, et ce pendant trois années. Il ajoute Les autres communes ont déjà délibéré à ce sujet, il ne manque que l'adoption de ces nouveaux statuts de la part de Saint Laurent sur Oust.

Les élus valident à l'unanimité ces nouveaux statuts.

4) Présentation des photos de Saint Laurent

Monsieur le maire informe le Conseil que la mairie avait commandé des photos de Saint Laurent par drone, les clichés étant revenus, la mairie peut choisir 2 agrandissements en 40 x 60 cm qu'il faut choisir dans le tirage. Il passe alors les clichés que les élus regardent, ils décident alors de porter leur choix sur les 2 photos leur semblant les plus représentatives de la commune. Ils demandent s'il est possible de recevoir le CDrom avant le 11 novembre afin de pouvoir passer les clichés lors du repas des retrouvailles.

5) Devis remplacement du Joug de suspension de la Cloche 1 de l'église

Michel Berthet explique que l'établissement MACÉ ENTREPRISES qui officie dans le domaine de la campanologie et suit l'église depuis déjà un certain temps, a prévenu la collectivité lors de la dernière intervention de contrôles que l'installation dans son ensemble (cloches beffroi) souffrait des anomalies suivantes :

- Joug de suspension de la cloche N° 1 fortement délabré
- Assises des cloches « beffroi » fortement fragilisées

Il est ainsi proposé à la collectivité dans un bref délai de réaliser les travaux suivants :

- Remplacement du joug de la cloche N° 1
- Renforcement des assises de cloches (beffroi)

Les travaux portent sur un montant TTC de **6991.68 €**

Il convient au conseil Municipale de statuer sur les travaux, sachant que ses derniers doivent être entrepris dans les plus brefs délais.

Face à l'urgence, les élus décident de faire effectuer les travaux par l'entreprise MACE pour le montant demandé, ils ajoute que cette dépense sera imputée au budget 2025.

6) Question diverses

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il devait être abordé le sujet des retards de loyers qui avaient été constatés de la part d'un des locataires, il s'avère qu'entre-temps cela a été réglé, le ne s'était pas rendu compte que les prélèvements ne passaient pas et a fait le nécessaire depuis.

Il dit ensuite qu'il va falloir songer à intervenir sur le toit de la cantine, en effet celui-ci fuit et se creuse. A cet effet nous avons demandé à Alain Gicquel de venir faire un diagnostic afin de savoir ce qui attend la mairie en terme de travaux. Les élus répondent que malheureusement c'est toute la cantine qui est à refaire, et qu'il serait bien d'envisager d'autres travaux dans le futur.

Il continue en disant que cette année, Roselyne n'étant plus là, Marie lui a demandé une base sur laquelle partir, Roselyne lui a gentiment donné une liste des petits cadeaux qu'elle mettait, elle et Valérie iront chercher les produits à mettre.

Enfin il termine en expliquant que concernant le repas des retrouvailles, l'âge avait été arrêté à 66 ans et sera reculé chaque année d'un an. Les invitations ont été distribuées par Corinne et quelques réponses ont déjà été retournées à la mairie. La date de réponse est arrêtée au 25 octobre afin de laisser le temps à Peggy et Cyril de s'organiser.

Tous les points ayant été discuté et personne ne souhaitant ajouter quoique ce soit, le maire lève la séance.

Fin du conseil 21h00

**Le Président de séance
Le Maire,
Michel BERTHET**



**Le secrétaire de séance
Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Stéphane DANY**

